



**CONSEIL COMMUNAL
GLAND**

Extrait de procès-verbal de la séance de Conseil communal du jeudi 11 octobre 2012

Présidence: M. Michael ROHRER

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal N° 27 relatif aux modifications du plan d'extension partiel (PEP) «Villa-Prangins – La Crique» et son règlement;
ouï le rapport de la Commission du plan de zones chargée d'étudier cet objet;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accepter la modification de l'art. 13.7 du Règlement: «Un cheminement piétonnier partiellement existant, et réservé à l'usage du golf, sera réalisé sur la parcelle N°903 (sur Gland) entre le club house et le practice du golf. Ce chemin aura une largeur maximale de 3 m. et sera revêtu de matériaux perméables»;
- II. d'adopter les modifications du plan d'extension partiel «Villa-Prangins – La Crique» et son règlement amendé;
- III. d'approuver les réponses aux oppositions décrites dans le présent préavis;
- IV. de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec l'adoption des présents plan et règlement;
- V. de transmettre ce dossier au Département de l'Intérieur pour approbation;

Le délai référendaire débutera dès la publication au pilier public.

Pour le bureau du Conseil communal

Le président:

Michael Rohrer



La secrétaire:

Mireille Tacheron